



Copie transmise à l'Agence  
comptable le :

...../...../.....  
(jour/mois/année)

**DECISION**  
N° 2025-02-03  
EDDSP

*portant adhésion à une association*

**Vu** le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment les articles 7 et 14 des statuts annexés,

**Vu** la délibération du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

**Le président de l'université Toulouse Capitole décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'Université Toulouse Capitole adhère, à compter de l'année civile 2025 à l'association suivante : Association Française des Docteurs en Droit (AFDD), ayant son siège Maison du Barreau, 11 place Dauphine 75001 PARIS. Le montant de l'adhésion s'élève à 400 euros pour l'année 2025.

**Article 2**

Les cotisations seront imputées sur le service opérationnel 9112020801.

Fait à Toulouse, le 31/04 2025

Le président,



Hugues KENFACK